

N° analyse : 55416-18-649 Type analyse : D2CL_C_Q
Origine échantillon : BELLEHERBE Point surveillance : 2198
Les Fruitières du Plateau 24 Grande Rue
Installation :SIVU DE FROIDEFONTAINE (UDI)
eau traitée au chlore (U.G.E.) SIVU DES EAUX DE FROIDEFONTAINE
prélevé sous accréditation par Mr Lamris (LAM) Laboratoire PMA
Date de prélèvement :19/02/2018 à 09h35
Date de réception : 19/02/2018 à 11h50
Date de début des essais :19/02/2018 à 13h00

ARS BOURGOGNE FRANCHE COMTE
UNITE SANTE ENVIRONNEMENT NFC
8 RUE HEIM CS 90247
90005 BELFORT CEDEX

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).
Pour déclarer, ou non, la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
Les déclarations de conformité ne sont pas couvertes par l'accréditation.
Référence méthode(s) prélèvement : FD T 90-520 / NF EN ISO 19458(T 90-480)

METAUX ET MICROPOLLUANTS MINERAUX		Labo (1)	Valeur (2)	Incertitude	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Antimoine	A	<0.5		µg/L	5		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
(*)	Cadmium	A	<0.025		µg/L	5		NF EN ISO 17294-2 (digestion le cas échéant méthode interne O0845LAB)
(*)	Chrome	E	< 2		µg/L	50		NF EN ISO 11885
(*)	Cuivre	E	3.89		mg/L	2	1	NF EN ISO 11885
(*)	Fer	E	< 10		µg/L		200	NF EN ISO 11885
(*)	Nickel	E	< 2		µg/L	20		NF EN ISO 11885
(*)	Plomb	E	3.4		µg/L	10		NF EN ISO 11885
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES		Labo (1)	Valeur (2)	Incertitude	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Nitrites	E	0.015		mg/l	0.5		NF EN ISO 10304-1

(1) Laboratoire de réalisation de l'analyse (n° accréditation) La liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr
A=Laboratoire Pays de Montbéliard Agglomération (1-0877)
E=Laboratoire QUALIO Besançon (1-1499)

(2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.
NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification)
(*) indique que le paramètre est couvert par l'accréditation.
Les incertitudes sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 (paramètres et matrices disponibles sur demande)

analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire conformément au code de la santé publique

CONCLUSIONS Eau non conforme aux normes de qualité

Renseignements Complémentaires

Pour les paramètres sous-traités au laboratoire CARSO : voir résultat joint.

Safia ZEHAF
Directrice Adjointe du Laboratoire



plateforme le 07/03/2017

Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 07/03/2018

LABORATOIRE D'ANALYSE DE LA COMMUNAUTE

D'AGGLO. DU PAYS DE MONTBELIARD
RUE DE LA CORNETTE LA CHARMOTTE
25420 VOUEAUCOURT

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE18-20591	Analyse demandée par :	ARS BOURGOGNE FRANCHE COMTE - 90004 BELFORT
Identification échantillon :	LSE1802-35931		
Référence échantillon commanditaire:	55416-18		
Nature:	Eau de production		
Point de Surveillance :	VILLAGE	Code PSV :	0000002198
Localisation exacte :	EURL LES FRUITIERS DU PLATEAU - 24 GRAND RUE - EVIER CUISINE		
Dept et commune :	25 BELLEHERBE		
UGE :	0244 -		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D2	Type Analyse :	D2CL2
Prélèvement :	Prélevé le 19/02/2018 à 09h35 Réceptionné le 19/02/2018		Motif du prélèvement : CS
	Prélevé par le client Brahim LAMRIS		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 20/02/2018

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Analyses physicochimiques							
<i>Paramètres de la désinfection</i>							
Chlorites	90D2CL_2*	0.353	mg/l ClO ₂ -	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-4	0.2	#
COV : composés organiques volatils							
<i>Solvants organohalogénés</i>							
Bromoforme	90D2CL_2*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chloroforme	90D2CL_2*	0.68	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Chlorure de vinyle	90D2CL_2*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	0.5	#
Dibromochlorométhane	90D2CL_2*	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Dichlorobromométhane	90D2CL_2*	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301		#
Somme des trihalométhanes	90D2CL_2*	0.68	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	100	
Epichlorhydrine	90D2CL_2*	< 0.10	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	NF EN ISO 15680	0.1	#

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques						
HAP						
Benzo (b) fluoranthène	90D2CL_2*	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083	#
Benzo (k) fluoranthène	90D2CL_2*	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083	#
Benzo (a) pyrène	90D2CL_2*	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083	0.010 #
Benzo (ghi) pérylène	90D2CL_2*	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083	#
Indéno (1,2,3 cd) pyrène	90D2CL_2*	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083	#
Somme des 4 HAP quantifiés	90D2CL_2*	< 0.005	µg/l	GC/MS après extr. SPE	Méthode M_ET083	0.100
Composés divers						
Divers						
Acrylamide	90D2CL_2*	< 0.1	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	0.1 #

90D2CL_2*

ANALYSE (D2CL_2) EAU DE DISTRIBUTION (ARS90-2018)

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Eau non conforme aux références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres suivants :

- Chlorites

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Sébastien GASPARD
Responsable de laboratoire

